



## Commune de BRIGNANCOURT

### Compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017

#### Séance ordinaire

**Présidence** Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

**Conseillers présents:**

Mmes Carolyn Béchet, Patricia Croizé, Odile Jude, Sandrine Lemaître,  
Mrs Alain Lachaise, Fabrice Bordeau, Laurent Butteau, Michel Crespin, Bernard Zeiger.

**Conseiller absent excusé:**

Mr Jean-Claude Rolland.

**Secrétaire de séance :**

Mme Odile Jude

#### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil
2. Point sur l'école de Brignancourt
3. Point sur le Clos Saint Hubert (commercialisation, avancement travaux)
4. Numérotation des nouvelles constructions
5. Contrat d'animation ressource en eau
6. Statuts du syndicat des collèges
7. Eglise
8. Modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre
9. Indemnité du trésorier de Marines
10. Questions diverses

Début de la séance 20h30.

1) **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

2) **Point sur l'école de Brignancourt et le RPI Santeuil/Brignancourt:**

Après avoir rendu compte des dernières réunions tenues avec le Conseil Municipal de Santeuil et M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Maire propose au conseil :

- a) de confirmer le maintien de la classe de Brignancourt au sein du RPI dans sa structure actuelle,
- b) de confirmer également la proposition déjà envisagée de l'implantation d'un bâtiment préfabriqué qui pourrait accueillir une seconde classe,
- c) d'étudier la possibilité de construire une extension du local pédagogique afin de pouvoir accueillir une classe,
- d) d'aménager une cour adaptée.

Quel que soit le choix retenu qui sera fait en fonction des coûts comparés des deux options, la réalisation du projet ne pourra aboutir que pour la rentrée de septembre 2019.

**Vote : cette décision est adoptée à l'unanimité.**

### 3) Point sur le Clos Saint Hubert :

Un premier terrain a enfin été vendu. Sur les cinq autres terrains de la rue de la Jeunesse, quatre promesses de ventes ont été signées. Nous avons obtenu l'autorisation (architecte des Bâtiments de France et section urbanisme de la CCVC) de vendre chacun des six terrains rue Saint Hubert. La viabilisation de ces terrains n'est pas terminée mais plus rien ne s'oppose à la mise en vente. Les frais de trésorerie du prêt s'élèvent aujourd'hui à 15 000 €. Des devis sont à prévoir pour les divers aménagements.

### 4) Numérotation des nouvelles maisons :

De nouveaux numéros ont été attribués aux nouveaux logements concernant:

- la division de la propriété de M. Pascal Guillou,
- la dernière construction rue de la Jeunesse.

### 5) Contrat d'animation ressource en eau :

Animation proposée par l'Agence de l'Eau : son objectif est de sensibiliser particuliers, responsables de l'entretien des voiries, cimetière, et autres espaces communaux et agriculteurs sur la préciosité de l'eau et la protection des nappes phréatiques. Cette intervention a pour but d'informer sur les bons comportements pour limiter la pollution des eaux de ruissellement et nappes phréatiques.

Coût de cette intervention : 200 €/an.

Un ingénieur chargé de mission rendra compte.

**Vote : Le conseil se prononce à l'unanimité pour cette intervention.**

### 6) Nouveaux statuts du syndicat des collèges de Marines et Vigny :

Les modifications des statuts des collèges de Marines et Vigny répondent aux modalités prévues au code général des collectivités territoriales, modifications proposées et votées par le Syndicat en séance du 22 juin 2017 :

- a) La contribution des communes membres est calculée sur le nombre d'habitants et non plus sur le nombre d'élèves (principe d'égalité devant les charges publiques)
- b) Changement de la périodicité des réunions du conseil syndical : le Comité tient chaque semestre une session ordinaire conformément à la loi.

**Vote : Modifications adoptées à l'unanimité.**

### 7) Toit de l'église :

M. le Maire nous informe qu'un contrat a été signé avec un architecte des monuments historiques M. Pierre VELER

Le dossier de demande de subvention doit nous parvenir fin janvier.

### 8) Modification des statuts de la CCVC(Communauté de Communes Vexin Centre) :

La CCVC a modifié ses statuts suite à la fusion de 2 communes membres (Gadancourt et Aavernes) et à son passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) qui l'oblige à prendre de nouvelles compétences. A noter que ce passage en FPU permettra à la CCVC de voir sa DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) majorée de 200 000 €.

Modifications :

- Création de la commune nouvelle d'Aavernes au 1er janvier 2018
- Ajout de 3 compétences optionnelles :
  1. Politique du logement d'intérêt communautaire et cadre de vie
  2. Politique de la ville
  3. Maison de Services au Public (MSAP) et Point d'Accès au Droit

**Vote : Modifications adoptées à l'unanimité.**

9) **Indemnité du trésorier de Marines :**

Considérant la charge particulière des suivis de comptes de trésorerie liés aux divers emprunts il est proposé de maintenir l'indemnité pour le trésorier.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

10) **Questions diverses :**

- Usine Raclot :

Une modification simplifiée du PLU sera déposée auprès de la Préfecture afin de changer la zone « U industrielle » en zone « U habitation ».

- Règlement du cimetière :

Mme Jude rappelle qu'un modèle de règlement du cimetière a été transmis à chaque conseiller. Il est important que chacun en prenne connaissance afin d'arrêter un règlement définitif pour notre cimetière communal.

Fin de la séance à 22h.